

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MARDI 8 SEPTEMBRE 2026, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOUT 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 août 2026
 - 5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog
 - 5.4 Adoption du calendrier 2027 des séances ordinaires du conseil municipal
 - 5.5 Octroi d'une aide financière à La Missisquoise dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
 - 5.6 Renouvellement du mandat des conseillers juridiques Cain Lamarre pour l'année 2027
 - 5.7 Affectation au fonds aqueduc des sommes requises en vertu de la résolution 2026-01-013
 - 5.8 Ajustement des limites de crédit des cartes Visa Desjardins des employés municipaux
 - 5.9 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2026-08 abrogeant le Règlement no 2023-07 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
Aucun point
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Démissions de deux pompiers au service de sécurité incendie
 - 7.2 Embauche d'un pompier à la prévention et à l'entretien – poste temporaire d'une durée indéterminée en remplacement d'un congé de maladie
 - 7.3 Octroi d'un mandat pour la fourniture de services professionnels pour la rénovation de la caserne 61 située au 397-399 rue Principale
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 13 des travaux de construction du garage municipal
 - 8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre
 - 8.3 Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement
 - 8.4 Signature de servitudes sur le chemin du Lac-d'Argent
 - 8.5 Demandes au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD)
 - 8.6 Demande de municipalisation des rues de la Samare et de la Montée et octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique
 - 8.7 Mandat pour services professionnels pour le remplacement d'un ponceau sur le 5^e rang, à la limite des municipalités d'Eastman et de Bonsecours
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Embauche d'un inspecteur en environnement et bâtiment
 - 9.2 Ajustement des heures de vacances annuelles de l'adjointe administrative au service d'urbanisme et en soutien à la trésorerie

- 10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en août 2026
 - 10.2 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 11. VARIA
 - 11.1 Retour sur le déroulement de la période de questions lors des séances du conseil
 - 11.2 Retour sur l'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Waterloo
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

POUR ADOPTION

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 8 septembre 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, ainsi que les conseillères Heidi Fortin et Agnès Mager Grandmaison et les conseillers Yves Boileau, Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. La mairesse demande un moment de silence pour le décès de M. Pierre Desrochers. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution
2026-09-174

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 avec le retrait du point :

- 11.1 Retour sur le déroulement de la période de questions lors des séances du conseil

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2026

Résolution
2026-09-175

Il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 23 juillet au 28 août 2026.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 août 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 août 2026 pour un montant totalisant 772 098 \$ comprenant notamment un montant de 244 824 \$ pour le paiement du décompte progressif no 12 des travaux du garage municipal et un montant de 135 185 \$ pour la quote-part de la MRC. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog, fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

Résolution
2026-09-176

5.4 Adoption du calendrier 2027 des séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'adopter le calendrier 2027 des séances ordinaires du conseil municipal qui se tiendront à compter de 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman comme suit :

Lundi 11 janvier	Lundi 5 juillet
Lundi 1 ^{er} février	Lundi 2 août
Lundi 1 ^{er} mars	Mardi 7 septembre
Lundi 5 avril	Lundi 4 octobre
Lundi 3 mai	Lundi 1 ^{er} novembre
Lundi 7 juin	Lundi 6 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-177

5.5 Octroi d'une aide financière à La Missisquoise dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par La Missisquoise pour le projet Eastman en santé dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'octroyer une aide financière de l'ordre de 500 \$ à La Missisquoise pour le projet Eastman en Santé;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-178

5.6 Renouvellement du mandat des conseillers juridiques Cain Lamarre pour l'année 2027

Il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027, pour un montant de 3 675 \$, plus taxes et frais de service administratif de 7.5 %, conformément à l'offre de service datée du 17 août 2026;

DE mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-179

5.7 Affectation au fonds aqueduc des sommes requises en vertu de la résolution 2026-01-013

ATTENDU la résolution 2026-01-013 autorisant l'acquisition de la plateforme Beacon pour la gestion des compteurs d'eau;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'affecter, au fonds aqueduc, une somme de 7 500 \$ pour l'acquisition de la plateforme Beacon, conformément aux dispositions de la résolution 2026-01-013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-180

5.8 Ajustement des limites de crédit des cartes Visa Desjardins des employés municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité utilise des cartes de crédit Visa Desjardins pour certaines dépenses administratives et opérationnelles autorisées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les limites de crédit accordées aux employés municipaux à la suite de la modification du Règlement no 2026-08 abrogeant le Règlement no 2023-07 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'autoriser l'émission ou le maintien des cartes de crédit Visa Desjardins selon les limites de crédit maximales autorisées comme suit :

Directeur général ou directrice générale adjointe	10 000 \$
Directeur des travaux publics	10 000 \$
Directeur en sécurité incendie - préventionniste	10 000 \$
Directrice des finances et ressources humaines	2 000 \$
Coordonnatrice loisirs et vie communautaire	5 000 \$
Coordonnatrice communication, arts culture	5 000 \$
Coordonnatrice en transport actif, tourisme, patrimoine	5 000 \$
Chef d'équipe parcs et espaces verts	5 000 \$
Chef d'équipe voirie, égout et aqueduc	5 000 \$

ET D'autoriser la mairesse Nathalie Lemaire et le directeur général et greffier-trésorier Marc-Antoine Bazinet à signer tous documents requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.9 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2026-08 abrogeant le Règlement no 2023-07 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Avis de motion est donné par la conseillère Agnès Mager Grandmaison à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement no 2026-08 abrogeant le Règlement no 2023-07 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Ce règlement prévoit notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également déposée sur le site web de la Municipalité à la suite de son adoption.

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
Aucun point

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2026-09-181

7.1 Démissions de deux pompiers au service de sécurité incendie

ATTENDU la démission de deux pompiers au service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

DE retirer les noms de Charles Lessard Ruel et de Jean-Michel Alie de la liste du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Eastman, et ce, tel que recommandé par le directeur du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-182

7.2 Embauche d'un pompier à la prévention et à l'entretien – poste temporaire d'une durée indéterminée en remplacement d'un congé de maladie

ATTENDU QUE le titulaire du poste de pompier à la prévention et à l'entretien est présentement en congé de maladie pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir temporairement ce poste afin d'assurer le maintien des services à la population ainsi que la continuité des activités du service de sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie à la suite du processus de sélection et des entrevues tenues pour combler ce poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

DE procéder à l'embauche M. Daniel Dussault au poste temporaire de pompier à la prévention et à l'entretien, selon les modalités et conditions inscrites à la convention collective de travail signée avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Eastman SCFP 7225.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-183

7.3 Octroi d'un mandat pour la fourniture de services professionnels pour la rénovation de la caserne 61 située au 397-399 rue Principale

ATTENDU QUE la rénovation de la caserne 61 constitue un projet inscrit au Programme triennal d’immobilisation 2026 et admissible à un financement par la TECQ 2025-2028;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retenir les services de professionnels en architecture et en ingénierie afin de planifier, concevoir, élaborer et mettre en œuvre la rénovation de la caserne 61;

ATTENDU QU’un appel d’offres sur invitation a été effectué conformément au *Règlement no 2026-04 sur la gestion contractuelle* en vue d’octroyer un mandat de service professionnel pour ce projet;

ATTENDU QU’au terme de la démarche trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Équipe A architectes	147 515 \$
Archi Tech Design inc	111 100 \$
ADSP	105 850 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’octroyer le mandat pour la fourniture de services professionnels au plus bas soumissionnaire conforme soit ADSP, pour un montant de 105 850 \$ plus les taxes applicables;

ET D’affecter la TECQ au paiement des sommes requises.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2026-09-184

8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 13 des travaux de construction du garage municipal

ATTENDU la recommandation de paiement de ADSP du décompte progressif no 13 des travaux de construction du garage municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’autoriser le paiement du décompte progressif no 13 des travaux de construction du garage municipal auprès de l’entrepreneur Construction Turco inc, au montant 37 340,22 \$ plus les taxes applicables, conformément à la facture no 003104 datée du 30 juin 2026, et ce, lorsque toutes les quittances seront reçues.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-185

8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 1 des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre

ATTENDU la recommandation de paiement de EXP du décompte progressif no 1 des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’autoriser le paiement du décompte progressif no 1 des travaux de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre auprès de E.W. Excavation, au montant 210 392,55 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

8.3 Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent une route sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière, c'est-à-dire le volet Redressement pour une portion du chemin des Diligences, entre les chemins du Lac-d'Argent et Mont-Bon-Plaisir;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE M. Marc-Antoine Bazinet, directeur général et greffier-trésorier, ou son substitut, représente la Municipalité d'Eastman auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'autoriser la Municipalité d'Eastman à présenter une demande d'aide financière au PAVL - volet Redressement pour une portion du chemin des Diligences, entre les chemins du Lac-d'Argent et Mont-Bon-Plaisir;

DE confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ET DE certifier que M. Marc-Antoine Bazinet est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 Signature de servitudes sur le chemin du Lac-d'Argent

ATTENDU QUE des promesses de servitude ont été signées dans le cadre des travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent entrepris en 2022;

ATTENDU QUE des aménagements municipaux ont depuis été réalisés dans ce secteur, notamment la construction d'un belvédère, la reconstruction de la rue et l'aménagement d'un trottoir;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel des immeubles visés par lesdites promesses de servitude (aujourd'hui connus sous les numéros de lots 2 239 685, 6 586 584, 6 630 764 et 6 630 763) consent à la signature des actes de servitude requis;

ATTENDU QUE les descriptions techniques des parties de lots concernées ont été préparées par M. Jean-Sébastien Trottier, arpenteur-géomètre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier Marc-Antoine Bazinet à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la préparation, à la conclusion et à la publication des actes de servitude requis relativement aux immeubles concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-188

8.5 Demandes au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD)

ATTENDU les nombreuses plaintes formulées par les citoyens concernant les nuisances sonores, la vitesse excessive, la circulation de véhicules lourds ainsi que les enjeux de sécurité notamment pour les cyclistes et les motocyclistes sur le chemin George-Bonnallie;

ATTENDU le sentiment généralisé d'inconfort et d'insécurité exprimé par les résidents de plus en plus nombreux et les usagers de ce secteur;

ATTENDU la détérioration de la chaussée (nids de poules, fentes et bosse dans l'asphalte, etc.) rendant très dangereuse la circulation des véhicules à deux roues;

ATTENDU QUE le chemin George-Bonnallie connaît une augmentation importante de son achalandage et du volume de circulation au cours des dernières années;

ATTENDU les recommandations formulées par le comité des travaux publics et le comité des transports actifs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) :

- **D'**abaisser la limite de vitesse sur le chemin George-Bonnallie, principalement sur le tronçon situé entre la route 112 et la rue Lambert;
- **D'**évaluer et de procéder à l'installation d'une intersection à quatre arrêts à l'intersection du chemin George-Bonnallie et du chemin des Diligences afin d'améliorer la sécurité des usagers;
- **D'**inscrire le chemin George-Bonnallie parmi les projets prioritaires de réfection du réseau routier sous la responsabilité du MTMD, considérant son état et l'importance croissante de son utilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-09-189

8.6 Demande de municipalisation des rues de la Samare et de la Montée et octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique

ATTENDU la demande de municipalisation des rues de la Samare et de la Montée déposée conformément au *Règlement numéro 2024-15 concernant la municipalisation des chemins privés*;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des résidents du secteur de procéder à la municipalisation de ces rues;

ATTENDU QUE dans les conditions préalables à la municipalisation de chemins privés, une étude géotechnique est requise afin d'en valider la conformité;

ATTENDU QUE le propriétaire concerné s'est engagé à assumer l'ensemble des frais liés à la réalisation de cette étude géotechnique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique des rues Samare et Montée à Environnement LCL inc, au montant de 17 760 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service daté du 25 août 2026;

ET DE préciser que les coûts afférents à cette étude seront entièrement à la charge du propriétaire demandeur, conformément à son engagement et aux dispositions du *Règlement numéro 2024-15 concernant la municipalisation des chemins privés*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-09-190**

8.7 Mandat pour services professionnels pour le remplacement d'un pontceau sur le 5^e rang, à la limite des municipalités d'Eastman et de Bonsecours

ATTENDU la résolution numéro 2026-01-014 accordant un mandat visant la réalisation d'études préparatoires en vue du remplacement d'un pontceau situé sur le 5^e Rang, à la limite des municipalités d'Eastman et de Bonsecours;

ATTENDU QU'à la suite de ces études, une demande de prix a été effectuée conformément au *Règlement no 2026-04 sur la gestion contractuelle* afin d'octroyer un mandat professionnel pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, ainsi que l'assistance durant le processus d'appel d'offres et pendant l'exécution des travaux relatifs au remplacement dudit pontceau;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le mandat pour la réalisation de plans et devis, la surveillance de chantier, l'assistance en cours d'appel d'offres ainsi que pendant les travaux dans le cadre des travaux de remplacement d'un pontceau sur le 5^e rang à St-Georges Structures et Civil, au montant de 23 600 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service 26298 datée du 2 septembre 2026;

D'affecter l'excédent accumulé non affecté pour une proportion de 50 % des sommes requises;

ET DE facturer à la Municipalité de Bonsecours l'autre 50 % des coûts engagés, auxquels s'ajouteront des frais administratifs de 10 % tel que prévue à l'entente intermunicipale de gestion du 5^e Rang signée le 7 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2026-09-191**

9.1 Embauche d'un inspecteur en environnement et bâtiment

ATTENDU l'augmentation soutenue de la charge de travail au sein du service de l'urbanisme et de l'environnement au cours des dernières années;

ATTENDU la nécessité d'assurer un suivi efficace des dossiers d'urbanisme, d'environnement et d'inspection des bâtiments sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE procéder à l'embauche de M. Mathieu Vaillancourt à titre d'inspecteur en environnement et bâtiment, à titre d'employé régulier à durée déterminée, conformément aux conditions prévues à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-09-192**

9.2 Ajustement des heures de vacances annuelles de l'adjointe administrative au service d'urbanisme et en soutien à la trésorerie

ATTENDU l'embauche de Mme Catherine Caron à titre d'adjointe administrative au service d'urbanisme et en soutien à la trésorerie à la suite de son contrat de remplacement au poste de réceptionniste en juillet 2024;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE reconnaître, en ancienneté, l'année de remplacement que Mme Caron a effectuée aux fins du calcul de ses heures de vacances annuelles 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en août 2026

Le conseil prend acte.

10.2 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 19 août 2026;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'accepter les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 2 235 668, 52 de Céphée;
- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 102 221, 96 Mont-bon-Plaisir;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 2 237 256, 929 chemin des Diligences.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La mairesse, Nathalie Lemaire, mentionne les points suivants :

- Elle adresse des félicitations au personnel municipal qui a travaillé fort pour le magnifique déroulement du Festivillage, incluant la Virée Vélo;
- Elle rappelle le changement de nom du parc des Sports pour le parc Yvon-Laramée;
- Elle adresse des félicitations aux pompiers qui ont travaillé toute la nuit du samedi au dimanche à la recherche de M. Desrochers;
- Elle parle de la marche du 10 septembre : En collaboration entre La Missisquoise, Longévitalité et les Correspondances d'Eastman avec la participation de l'écrivaine Michèle Plomer;
- Elle rappelle que les Correspondances d'Eastman auront lieu du 10 au 13 septembre. Elle invite la population à visiter les sentiers du Portage des mots pour la dernière fois cette année pendant ces dates;
- Elle invite la population aux Journées de la culture, vendredi 25 et samedi 26 septembre et à Eastman en couleurs, le dimanche 27 septembre;
- Concernant *Un livre, un village*, il est important de faire circuler les exemplaires du livre *C'était ça ou mourir* qui est en lice pour les prix Goncourt et Renaudot, en plus d'avoir déjà reçu plusieurs prix littéraires.

- Concernant la Bibliothèque Danielle-Simard:
 - Nouvel échange de livre au début septembre avec bibliothèque sur les océans pour les enfants, avec plusieurs jeux et casse-tête.
 - Le samedi 25 septembre, le restaurant 854 organisera une vente de fleurs fraîches (dahlias de leur jardin) devant la bibliothèque dont les bénéfices seront remis à la bibliothèque;
 - Collection de livres des auteurs participants aux Correspondances d'Eastman mis en évidence jusqu'à la fin septembre
- Septembre, à Eastman, c'est le mois de l'achat local, avec 9 commerçants participants.
- Elle mentionne que les inscriptions sont en cours, aux activités de loisirs intermunicipaux d'Eastman et environs et mentionne certains détails sur ceux-ci;

Mme Heidi Fortin mentionne que la MRC de Memphrémagog organisera une consultation publique concernant son Plan Climat, à Eastman, le 19 octobre, au Complexe St-Édouard, d'Eastman.

Agnès Mager Grandmaison mentionne que la Municipalité prévoit adopter un Code d'urbanisme ainsi qu'un Plan d'Urbanisme projet à la prochaine séance. Ces documents seraient mis en ligne, sur le site web de la Municipalité le lendemain. De même, une consultation publique aurait lieu le 18 octobre, à 18h30 au Complexe St-Édouard;

M. Yves Boileau mentionne que l'après-midi du 10 septembre, les gens sont invités à s'inscrire aux activités du Club la Missisquoise.

Nathalie Lemaire fait un retour sur l'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Waterloo.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Sara Coupri : Avez-vous considéré que certains enfants vont au privé, à l'école anglaise, et pas nécessairement à la Ruche?
- Laurent Auger : Il y a des dépenses substantielles en cours à Eastman (garage municipal et Complexe St-Édouard) et l'entente loisir de Waterloo ne représente que 0,25% du budget. Je vous invite à repenser à votre position qui n'est que de 20 000 \$. La qualité de l'offre loisir de Waterloo est très bonne.
- Denise Cappuccilli: Il y a des adultes qui jouent au hockey aussi. Les enfants créent des liens avec la fratrie sportive waterloise. Pourquoi construire un ascenseur au Complexe St-Édouard? Pourquoi ne pas demander une subvention de 20 000 \$ également ?
- Shayne Pringle : Pourquoi est-ce que les autres villes ont des ententes loisirs avec Waterloo?
- Patricia Gordon : Nous n'avons pas entendu les mesures pour arriver à cette entente. Nous comprenons les chiffres. Quel est le message que vous voulez donner à la communauté? Vous faites payer les enfants. Il n'y a pas d'alternatives?
- Catherine Gervais : C'est plus cher à Magog pour les parents. C'est plus plaisant de jouer à Waterloo. L'accessibilité aux cours n'est pas là à Magog. Je crains qu'on paraisse mal. Elle dépose une analyse et une pétition.
- France Prévost : Cela va coûter plus cher pour chaque surtaxe que les parents devront payer. Je suis enseignante et ce que les enfants me disent c'est qu'à Waterloo, c'est pour le plaisir et qu'à Magog, c'est le compétitif. Il y a des adolescents qui vont à Waterloo pour leurs loisirs, même s'ils vont à la Ruche. Les jeunes présents dans la salle méritent d'être entendus Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de santé
- Audrey Poisson : Je veux parler de chiffres. Avez-vous des analyses d'opinion publique? Je serais curieuse de voir vos chiffres. Vous allez devoir payer la surtaxe de Magog, combien cela vous coûtera-t-il sur 5 ans? Est-ce que les développements domiciliaires peuvent payer cela?
- Constance Girard : Je voulais vous remercier. Ce n'est pas facile d'être devant un tel groupe ce soir. À Magog, ils vont jouer loin (Mégantic, Thetford Mines,

Coaticook, etc.). Il y a beaucoup de gens qui s'inscrivent à Magog et qui ont de la difficulté à s'inscrire. Ce n'est pas le cas à Waterloo.

- Vincent Beaulieu : Question en lien avec la Halte routière du Lac Orford : Est-ce qu'il y a un empêchement de mettre à l'eau ? Est-ce qu'on peut se baigner?
- David Boulerice : Mes enfants ont joué au soccer à Varennes, à Sherbrooke, à Magog et à Waterloo. Je donne la note de 6 étoiles à Waterloo et la note de -100 à Magog. Est-ce que nos jeunes vont vouloir fonder une famille dans 30 ans à Eastman? Il y a un déséquilibre entre les activités pour enfants, adolescents, adultes et aînés. La patinoire, l'été, devrait servir au hockey balle et non au pickleball.
- Raphael Savard : Il y a une année, vous nous avez fait voter, nous les jeunes, aux élections municipales pour répondre à la question " Qu'est-ce les jeunes aiment le plus dans leur municipalité ? " et la réponse majoritaire était « les activités ».
- Annie Tolledo : Ma fille a fait un vidéo sur les réseaux sociaux. Elle était seule quand elle a commencé le soccer à Waterloo, à 8 ans. Maintenant, elle est au secondaire et elle désire continuer de jouer avec Waterloo. Elle va arrêter, maintenant, mais elle continue de coacher à Waterloo. Vous dites aux jeunes que Magog est prioritaire, mais les jeunes n'aiment pas cela. C'est trop compétitif.
- Philippe Hémond : Au niveau du règlement de taxation, un référendum est sans doute nécessaire. Quand un service est mutualisé, la facture est absorbée par tous. Est-ce qu'un règlement de taxation spécial pourrait être soumis pour approbation à la population? Ou faire un sondage?
- Réal Dubuc : Vous constatez qu'il y a beaucoup d'émotions, ce soir. Est-ce qu'il y a un espoir d'avoir des loisirs de qualités via des loisirs intermunicipaux? Selon, ce que je comprends, on n'est pas près de prendre une décision rapide, mais c'est pourtant mon souhait. On a une Politique des Saines Habitudes de Vie, on souhaite avoir une table de concertation. Waterloo est accessible.
- Rémi Rivest : Nous n'avons pas le droit de rien dire quant aux comptes de taxes, mais pourquoi est-ce que vous, vous pouvez dire non, à cette entente. C'est normal que les citoyens s'indignent pour leurs enfants.
- Claude Desautels : Pour l'année précédente, ça l'a coûté combien en remboursement surtaxe de Magog?
- Simon Savard : Nous représentons un bon groupe, nous ne sommes pas une minorité. L'offre de service coûte beaucoup moins cher à Waterloo. Nous ne sommes pas à 5 000 \$ de différence près, car c'est ce que cela coûterait si vous payez 100% de la surtaxe si tout le monde va à Magog. Ce n'est pas tant d'argent que cela. Je demande au conseil municipal de l'entente à Waterloo.
- Geneviève Fournier : Mon fils, ce qui le passionne, c'est le hockey et le dek hockey. Cela me coûte plus cher à Magog qu'à Waterloo. Je souhaite que mon fils ait un maximum de temps de glace et qu'il ait du plaisir.
- Daniel Lavoie : En date d'aujourd'hui, pour l'aréna de Magog, combien de quote-part devons-nous payer?
- Denise Cappuccilli : La Municipalité donne des sous aux Correspondances d'Eastman, mais elle devrait donner aux sports de nos enfants.
- Cindy Dobson : Pourquoi est-ce qu'on a besoin de deux ententes? Pourquoi avez-vous signé l'entente la dernière fois?
- Patricia Gordon : Qu'est-ce qui vous empêche financièrement de juste payer?

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Yves Boileau propose de lever la séance du conseil à 22h24.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».